



LES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE EN HAUTE-MARNE

Au 31/12/2023, 3866 allocataires haut-marnais ont bénéficié du Revenu de Solidarité Active, versé par la Caf..

La présente étude dresse un panorama de l'évolution des bénéficiaires RSA dans le département et de leur profil.

En synthèse !



3866 bénéficiaires du RSA en Haute-Marne au 31/12/2023

-2.6% de bénéficiaires en un an

83% des bénéficiaires isolés et 59% sans enfant

Age moyen de 41.7 ans

6 ans d'ancienneté moyenne dans le dispositif RSA

519.83€ versés mensuellement en moyenne par bénéficiaire

50% des bénéficiaires vivent à Chaumont, Saint-Dizier ou Langres

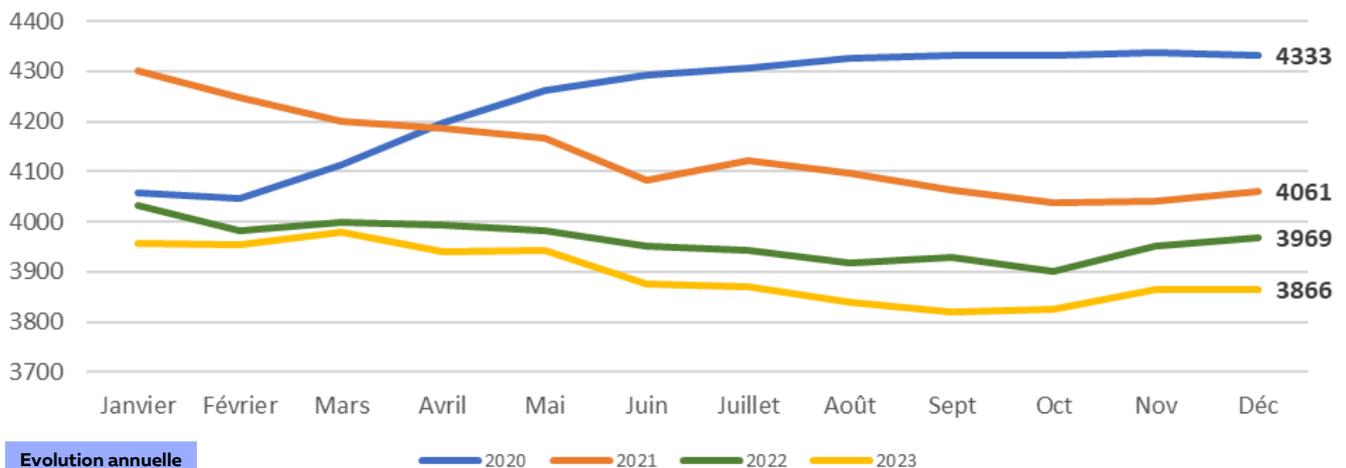
-2.6% DE BENEFICIAIRES RSA EN UN AN

L'année 2020 avait été marquée par une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires RSA Caf dans le département, notamment à compter du mois de mars 2020 et le début de la crise sanitaire. Au 31/12/2020, le nombre de bénéficiaires RSA Caf s'élevait à 4333, soit une augmentation de 6,80% par rapport au début d'année 2020.

Depuis 2021, une baisse du nombre de bénéficiaires RSA a été observée, en cohérence avec l'évolution de la situation économique du département. Au 31/12/2021, le nombre de bénéficiaires RSA Caf s'élevait ainsi à 4061, soit une diminution de 6,3% en un an. Cette tendance s'est poursuivie en 2022, avec un rythme toutefois moins soutenu. Au 31/12/2022, le nombre de bénéficiaires RSA Caf était ainsi de 3969, soit une baisse de 2.3% en un an.

Enfin, **en 2023, le nombre de bénéficiaires RSA dans le département a continué à baisser, pour atteindre 3866 au 31/12/2023, soit une diminution de 2.6% en un an et de 10.78% en 3 ans.**

Evolution mensuelle du nombre de bénéficiaires RSA en Haute-Marne depuis 2020



Evolution annuelle du nombre de bénéficiaires

2020	+6.8%
2021	-6.3%
2022	-2.3%
2023	-2.6%

Il est toutefois observé une légère augmentation du nombre de bénéficiaires RSA dans le département au cours du dernier trimestre : le nombre d'usagers avec un droit RSA versé passant de 3820 en septembre à 3866 en décembre 2023.

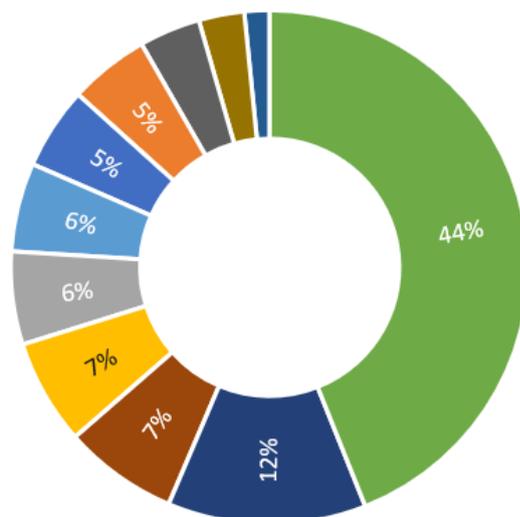
519.83€

MONTANT MOYEN DU RSA EN HAUTE-MARNE

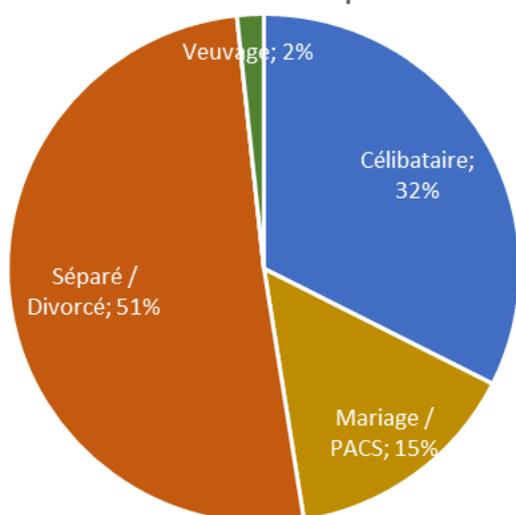
Le montant moyen du RSA versé dans le département s'élève à 519.83€ par mois par bénéficiaire. **44% des bénéficiaires du RSA en Haute-Marne perçoivent un montant de droit compris entre 500 et 600€, correspondant au droit pour une personne seule sans aucune ressource.**

Le montant du RSA est calculé sur la base d'un montant forfaitaire duquel est déduit toutes les ressources du foyer perçues au cours du trimestre précédent (revenus d'activité, pensions alimentaires, rentes, indemnités chômage...) et un forfait logement (les aides au logement sont prises en compte de façon forfaitaire). Pour en savoir plus, **une page dédiée au Revenu de Solidarité Active est mise à jour régulièrement sur caf.fr**, rubrique "Allocataires", "Aides et démarches", "droits et prestations", "vie professionnelle".

Part de bénéficiaires selon le montant du RSA



Répartition des bénéficiaires RSA par situation familiale

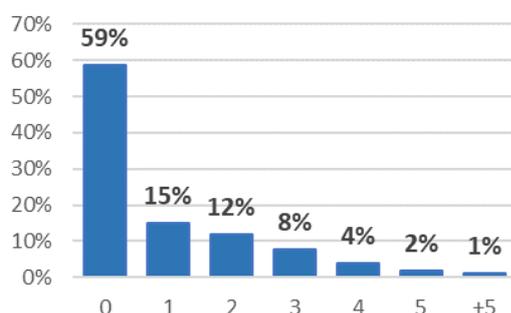


48% des bénéficiaires du RSA sont des femmes seules, 36% des hommes seuls et 16% des usagers en couple.

Le **nombre moyen d'enfant à charge par bénéficiaires de RSA est de 0.93**. 59% des bénéficiaires du RSA en Haute-Marne n'ont pas d'enfant à charge mais il est à noter que 15% des bénéficiaires ont trois enfants ou plus à charge.

DES BENEFICIAIRES MAJORITAIREMENT ISOLES ET SANS ENFANTS

Nombre d'enfants par foyer bénéficiaire du RSA



A noter !



Pour bénéficier du RSA, l'usager doit

- Avoir plus de 25 ans. Cette condition d'âge est supprimée pour les allocataires avec au moins un enfant. Pour les jeunes entre 18 et 25 ans, il est également possible de bénéficier du RSA sous réserve d'avoir exercé une activité à temps plein pendant au moins 2 ans sur les trois dernières années.
- Habiter en France de façon stable (au moins 9 mois dans l'année).
- Être français ou citoyen de l'Espace Economique européen ou Suisse ou avoir un titre de séjour en cours de validité depuis 5 ans minimum
- Avoir des ressources mensuelles qui ne dépassent pas les plafonds en vigueur
- Faire d'abord valoir ses droits à l'ensemble des autres prestations sociales (allocations chômage, retraite...).

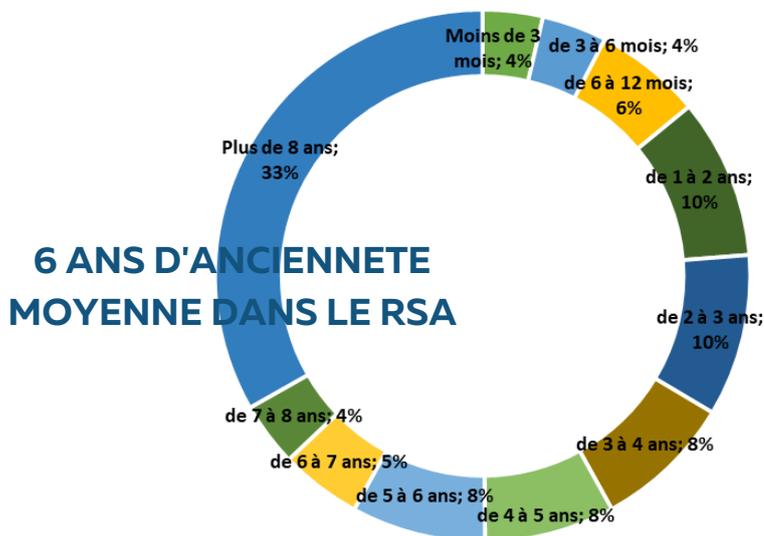
Pour s'assurer que le droit correspond toujours à la situation de l'usager, celui-ci doit déclarer ses ressources et celles de l'ensemble des membres de son foyer tous les droits, permettant une actualisation de sa situation et du montant du droit versé.

En 2023, une revalorisation de 1.6% du RSA a été appliquée au 01/04.

Pour les usagers bénéficiaires d'un droit RSA au cours du premier trimestre 2024, **l'ancienneté moyenne dans le dispositif RSA est de 6 ans.**

Le nombre d'entrées/sorties dans le RSA est relativement stable chaque mois, avec environ 200 entrées et sorties mensuelles. Ce renouvellement des bénéficiaires RSA est toutefois à nuancer par la durée moyenne de présence dans le dispositif RSA. Seuls 15% des bénéficiaires bénéficient du RSA depuis moins d'un an alors que la moitié des bénéficiaires (49%) perçoivent le RSA depuis au moins 5 ans (32% depuis plus de 8 ans).

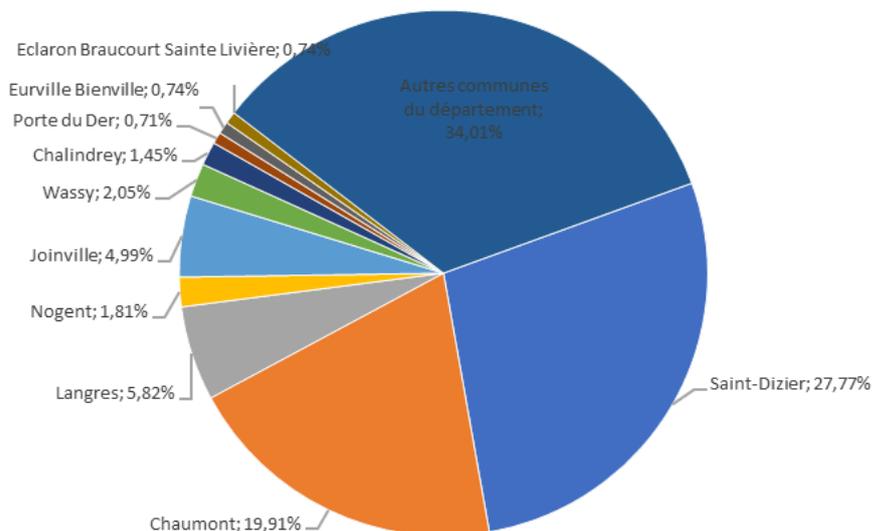
Répartition des bénéficiaires RSA par ancienneté dans le dispositif RSA



6 ANS D'ANCIENNETÉ MOYENNE DANS LE RSA

Pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires RSA, depuis septembre 2020, **la Caf, le Conseil Départemental et Pôle Emploi/France Travail ont mis en place une démarche permettant une orientation directe des nouveaux bénéficiaires RSA vers Pôle Emploi.** Cette démarche conduit à une forte réduction du délai entre l'ouverture de droits et le démarrage du parcours d'accompagnement (moins d'une semaine pour cette orientation), facilitant la réinsertion professionnelle des usagers concernés. Le délai moyen entre la demande de RSA et l'ouverture de droit/l'orientation directe Pôle Emploi est de 2.89 jours, traduisant une orientation rapide de l'utilisateur dans un parcours d'accompagnement Emploi.

Domiciliation des bénéficiaires RSA en Haute-Marne

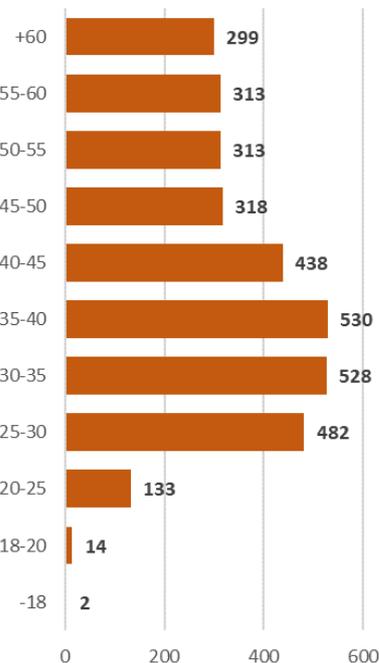


34% DE BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 35 ANS

L'âge moyen du bénéficiaire de RSA en Haute-Marne est de 41.7 ans. Environ 150 allocataires de moins de 25 ans sont bénéficiaires du RSA. 34% des bénéficiaires du RSA en Haute-Marne ont moins de 35 ans, la tranche d'âge avec le plus de bénéficiaires étant celle des 35-40 ans avec 530 bénéficiaires.

Il est toutefois à noter que près d'un tiers des bénéficiaires de RSA a plus de 50 ans dans le département.

Répartition des bénéficiaires RSA par tranches d'âge



Le nombre de bénéficiaires RSA est le plus important à Saint-Dizier, avec 936 bénéficiaires (soit un quart des bénéficiaires du département). On dénombre également 671 bénéficiaires RSA à Chaumont et 200 bénéficiaires à Langres. Ces trois villes hébergent ainsi près de la moitié des bénéficiaires RSA du département.

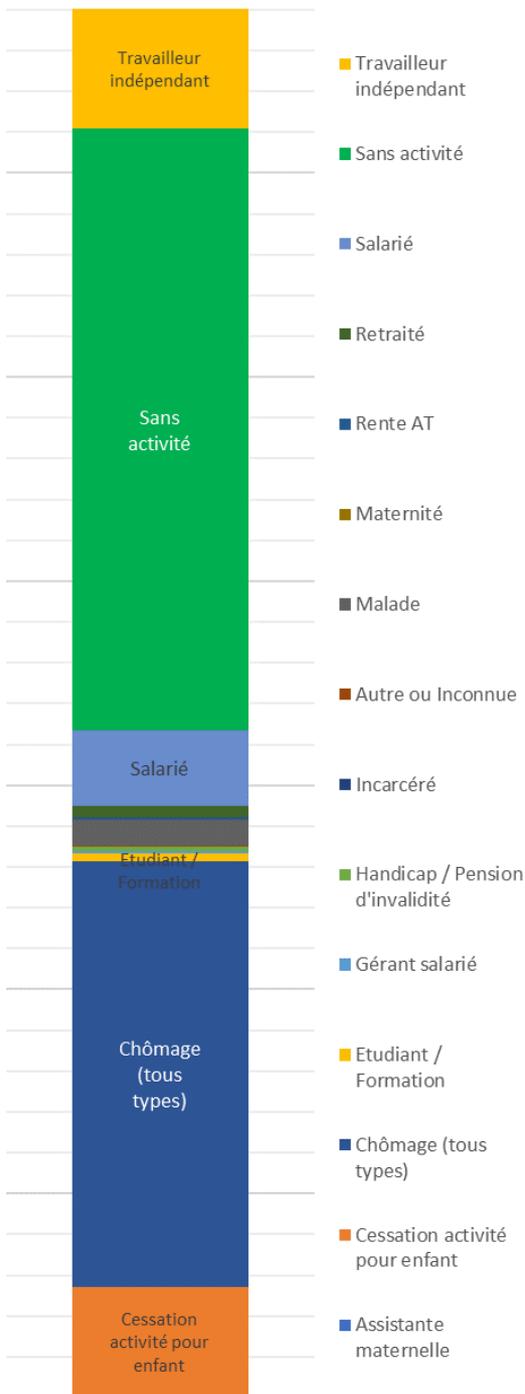
Par rapport à la population haut-marnaise, la proportion de bénéficiaires RSA varie de 0.90% à 3.30% selon l'intercommunalité. Cette part de bénéficiaires RSA dans la population totale est ainsi nettement plus élevée dans deux bassins de vie : la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne et la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées.

L'étude de la situation professionnelle des bénéficiaires de RSA permet de souligner que **14% des bénéficiaires exercent une activité salariée ou de travailleur indépendant**. Sous certaines conditions, ils peuvent alors cumuler RSA et Prime d'Activité.

43% des bénéficiaires sont sans activité et 31% bénéficient du chômage.

14% DES BÉNÉFICIAIRES RSA ONT UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Situation professionnelle des bénéficiaires RSA



99.7% DES DEMANDES DE RSA TRAITÉES EN MOINS DE 10 JOURS

La Caf s'attache à traiter de manière prioritaire les dossiers des bénéficiaires RSA : 99,85% des dossiers avec minima sociaux ont ainsi été traités en moins de 10 jours en 2020, 98,92% en 2021, 97,96% en 2022 et 99,71% en 2023.

Dans le cadre de démarches proactives, la Caf est amenée à conduire des **campagnes d'accès aux droits auprès d'usagers pouvant bénéficier du RSA**. L'objectif est d'éviter les ruptures de droits (notamment avec les fins de droits chômage) ou d'identifier des situations de non-recours au RSA.

Tous les nouveaux bénéficiaires de RSA sont également destinataires d'un mail lors de leur première déclaration trimestrielle de ressources, pour leur présenter les modalités de réalisation de cette démarche (didacticiels de présentation de la déclaration trimestrielle de ressources sur caf.fr et sur l'application mobile Caf-Mon Compte).

Des **ateliers numériques**, Webinaires ou Facebook Live sont aussi proposés régulièrement aux nouveaux bénéficiaires RSA pour leur présenter les modalités de complétude de leur déclaration trimestrielle de ressources et les accompagner dans cette démarche.

Des campagnes (principalement sous la forme d'appels sortants) sont également mises en place pour lutter contre le non-recours aux droits et limiter les risques de rupture de droit, notamment à destination des usagers en fin de droit chômage.

Enfin, **nouveauté 2023, la Caf, la CPAM et le Conseil départemental proposent désormais aux nouveaux bénéficiaires RSA des ateliers, à la suite de l'ouverture de leur droit, pour leur présenter leurs droits et devoirs**. Quatre ateliers ont été organisés en 2023 à Chaumont et Saint-Dizier et sont renouvelés à un rythme trimestriel en 2024. Ils permettent aux nouveaux bénéficiaires RSA d'obtenir des informations et réponses à leurs questions sur leurs droits, mais aussi de présenter les autres aides dont ils peuvent bénéficier et les démarches à réaliser pour continuer à percevoir cette prestation. Ces ateliers font ainsi partie intégrante du parcours d'accompagnement dans le cadre du RSA.

